

**ARRETE N° 16- 2015
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**Occupation Temporaire du Domaine Public
Place des Maréchaux de France**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, formulée par Monsieur David LAMBING, forain, pour permettre le stationnement d'une caravane et d'un camping durant la fête patronale du mardi 5 mai 2015 à partir de 8h00 jusqu'au jeudi 14 mai 2015 à 19h00,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur David LAMBING, forain, est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre le stationnement d'une caravane et d'un camping :

**place des Maréchaux de France à MARBACHE
du mardi 5 mai 2015 à partir de 8h00 jusqu'au
jeudi 14 mai 2015 à 19h00.**

Article 2 : Pendant la durée du stationnement de la caravane, la signalisation sera assurée et matérialisée par Monsieur David LAMBING.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de POMPEY FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Communauté de Communes du Bassin de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Monsieur David LAMBING,
- Affichage.

MARBACHE, le 13 avril 2015

**Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT**

